

Image not found or type unknown



Visite Médicale suite à une annulation du permis de conduire

Par **bouns24**, le **12/02/2014** à **23:16**

Bonjour,

J'ai eu une annulation du permis de conduire suite à une infraction lié à l'alcool. J'ai passé une visite médicale avant de repasser mon permis. Cette visite médicale était valable un an, avant de devoir en repasser une seconde. J'ai dépassé la date de limite pour repasser ma seconde visite de quelques mois.

J'aimerais savoir à quoi je m'expose et s'il n'est pas trop tard pour repasser cette seconde visite?

D'avance merci pour les réponses que vous pourriez m'apporter.